



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 novembre 1999
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2000

31 janvier-4 février 2000

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

Bangladesh

Résumé

La Directrice générale présente la note de pays concernant le Bangladesh, pour un programme de coopération portant sur la période allant de 2001 à 2005.

La situation des enfants et des femmes

1. Malgré une évolution positive de l'environnement macroéconomique, 60 millions de personnes vivent toujours en deçà du seuil de pauvreté, situation qui a été aggravée par les inondations de 1998 qui ont provoqué des dégâts évalués à 2 à 3 milliards de dollars. Le taux de croissance démographique qui était de 3 % il y a 25 ans est passé à 1,6 %.

2. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de 25 % depuis 1990. Près de la moitié des enfants en bas âge ne sont pas entièrement vaccinés et le taux d'abandon qui se situe entre 30 et 40 % reste élevé. La

pneumonie, la diarrhée et la dysenterie demeurent les principales causes de mortalité chez les enfants. De 30 à 50 % des enfants présentent une insuffisance pondérale à la naissance, la moitié des enfants de moins de 6 ans accusent un retard de croissance, 50 à 70 % des enfants et des femmes souffrent d'anémie et 52 % des femmes en âge de procréer ont un indice de masse corporelle inférieur à 18,5. La mortalité maternelle est estimée à 450 décès pour 100 000 naissances vivantes, et à 580 chez les adolescentes. Les causes obstétriques directes comptent pour 70 % des cas de mortalité maternelle, mais les actes de violence et les blessures sont aussi responsables d'une part importante (14 %) des cas. Les progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle restent limités. Seulement 5 % de femmes souffrant de complications recevraient des soins obstétriques d'urgence. Le VIH/sida ne constitue pas encore un problème grave au Bangladesh et on évalue à 21 000 le nombre de personnes infectées. Toutefois, la

* E/ICEF/2000/2.

** Un additif au présent rapport, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme de pays, sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2000.

menace potentielle est inquiétante, du fait notamment du manque de surveillance et d'informations.

3. L'accès à l'eau est pratiquement universel que ce soit à partir d'un réseau de distribution, de puits tubés ou autres types de puits, 80 % desquels sont considérés comme sûrs. Cependant, des analyses récentes ont permis de détecter une contamination par l'arsenic dans 211 des 460 *thanas* (sous-districts). Environ 20 millions de personnes risquent une intoxication à l'arsenic et 28 % des puits tubés existants sont contaminés par une teneur élevée en arsenic. L'utilisation de latrines est restée stable, se situant à 30-40 % depuis 1993, et la mauvaise gestion des déchets solides présente un danger pour l'environnement, surtout dans les zones urbaines.

4. Il existe d'énormes lacunes autant au niveau théorique que pratique en ce qui concerne les soins et le développement des jeunes enfants, du stade prénatal jusqu'à l'âge de 2 ans. L'appui aux enfants âgés de 3 à 5 ans se limite à quelques activités dans un petit nombre d'institutions. Des efforts ont été déployés afin de garantir le droit des garçons comme des filles à une éducation de base, et l'égalité entre les sexes est en cours de réalisation. Environ 10 % des enfants (2 millions) ne sont jamais inscrits à l'école primaire et au moins un tiers des enfants (6 millions) ont été inscrits, mais ne terminent jamais le cycle de l'enseignement primaire. Les taux de fréquentation sont faibles, moins de 60 % en moyenne, et les taux de redoublement sont élevés. Les études fondées sur le test ABC (évaluation des connaissances de base) indiquent que seulement environ la moitié de ceux qui terminent l'école primaire atteignent un niveau d'éducation de base minimum. Les taux de scolarisation chutent considérablement du cycle primaire au cycle secondaire. Le taux d'inscription dans le secondaire (6e à 10e années d'étude) n'est que de 38 %, soit 7 millions d'enfants. Plus de 6,3 millions d'enfants de moins de 14 ans travaillent, tout comme plusieurs autres millions d'adolescents de 14 à 17 ans. L'éducation non scolaire offre une certaine flexibilité aux enfants qui travaillent et à ceux qui restent en dehors du système scolaire, mais un accès plus important à d'autres possibilités d'apprentissage reste indispensable.

5. Malgré les mesures préférentielles prises par le Gouvernement, la discrimination à l'égard des filles et des femmes, l'assujettissement et les privations persistent. L'incidence de la violence, y compris les attaques à l'acide, la violence sexuelle et l'exploitation des enfants semble en hausse, mais reste en grande partie cachée. Le trafic de femmes et d'enfants à l'intérieur et à l'extérieur du pays continue d'être un grave problème. Les enfants et les femmes en conflit avec la justice ne bénéficient pas tou-

jours de la protection à laquelle ils ont droit. Les naissances ne sont en général pas enregistrées, bien que ce soit obligatoire. La situation des enfants et des femmes des groupes marginalisés, notamment les habitants des bidonvilles, les réfugiés, les minorités ethniques, les gitans du fleuve (*badhes*), et de ceux qui vivent dans des zones éloignées et d'accès difficile, est bien pire que la moyenne nationale.

Enseignements tirés des précédents programmes de coopération

6. L'examen à mi-parcours a permis de souligner la nécessité de rationaliser et de coordonner les programmes, aussi bien au sein de l'UNICEF qu'avec ses partenaires du développement, afin de réduire les pressions sur les systèmes d'exécution et de promouvoir la synergie dans les interventions. Des modèles évolutifs, tels que l'initiative pour un environnement sûr et propice à l'apprentissage, qui encourage le développement de réflexes en matière d'hygiène et d'assainissement par l'intermédiaire des actions éducatives existantes, sont prometteurs car ils permettent d'associer contenu des programmes et fourniture de services dans les écoles.

7. Pour faire face à un nouveau problème grave, à savoir la contamination par l'arsenic des eaux souterraines, il est indispensable de créer un mécanisme de coordination entre les institutions gouvernementales, la société civile et les partenaires du développement.

8. L'insuffisance des progrès en ce qui concerne l'utilisation des latrines a montré qu'il était important de chercher à améliorer les comportements et à accroître la sensibilisation afin de créer une demande. En outre, une évaluation récente du programme relatif à l'eau et à l'hygiène du milieu effectuée en 1998 par des consultants engagés par l'Agence danoise de développement international, principal fournisseur d'autres ressources pour le programme, a conclu qu'à l'avenir, le programme devrait avoir pour priorité le renforcement des capacités des institutions chargées de sa mise en oeuvre plutôt que la livraison de fournitures.

9. Le programme de pays en cours comprenait une enquête en grappes à indicateurs multiples réalisée sur une base annuelle afin de suivre l'évolution de la situation des enfants et des femmes et de renforcer les capacités du Bureau des statistiques du Bangladesh. Même si l'on savait déjà que la variation annuelle d'un grand nombre d'indicateurs serait faible, la diffusion des résultats, notamment au niveau sous-national, a permis d'entretenir

un certain degré de sensibilisation aux droits des enfants et des femmes. Ce processus a également renforcé la capacité des équivalents du Bureau des statistiques à l'échelon sous-national.

10. L'une des stratégies initiales du programme de pays actuel, à savoir l'approche accélérée au niveau des districts, mettait l'accent sur la planification participative à l'échelon local. Cette stratégie n'a été que partiellement mise en oeuvre car la décentralisation nécessaire de la structure gouvernementale n'a pas été entièrement réalisée. C'est pourquoi, il est indispensable d'élaborer des hypothèses réalistes et de garantir un contrôle approprié des stratégies du programme de pays par toutes les parties prenantes.

11. Il est utile de bien choisir et de planifier au mieux les projets et interventions qui devront être étendus afin de les adapter aux capacités institutionnelles. Pour adapter des projets tels que l'éducation intensive pour tous au niveau des districts et l'éducation de base pour les enfants difficilement accessibles des zones urbaines, l'UNICEF et le Gouvernement doivent faire appel à d'autres partenaires pour mobiliser les ressources nécessaires.

12. Les projets de services de base urbains et de développement communautaire intégré (dans la région des Chittagong Hill Tracts pour ces derniers) ont créé de nouvelles structures de gestion et d'exécution. Les évaluations de ces projets ont permis de souligner qu'il était important de faire appel aux structures gouvernementales existantes pour la mise en oeuvre des activités.

13. L'existence d'importants services d'achats (d'une valeur moyenne de 30 millions de dollars par an pour des vaccins, du matériel frigorifique, des trousseaux de médicaments, etc.) a contribué à renforcer la capacité nationale de fournir des services. Toutefois, l'UNICEF doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour garantir que le processus d'approvisionnement, directement lié à la mise en oeuvre du programme de pays, n'est pas compromis.

Stratégie proposée pour le programme de pays

14. Le Gouvernement et l'UNICEF ont collaboré à la gestion du processus d'évaluation et d'analyse de la situation des enfants et des femmes, identifiant les problèmes, les classant par ordre de priorité et définissant des buts, des objectifs et des stratégies dans le cadre du programme de coopération de pays pour la période 2001-2005. Ce processus a été engagé aux niveaux national et sous-

national en consultation avec un grand nombre d'intéressés, notamment les organisations non gouvernementales (ONG), les jeunes, les responsables au niveau communautaire, les donateurs bilatéraux et d'autres organismes des Nations Unies. Les observations finales (1997) sur le rapport de l'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, le plan national de développement (1997-2002) et les activités prioritaires de l'UNICEF [telles que définies dans le plan à moyen terme (E/ICEF/1998/13 et Corr.1)] ont contribué au processus. En outre, l'équipe de pays des Nations Unies a déployé des efforts particuliers pour conclure en temps voulu le bilan commun de pays et le document relatif au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui ont servi de base à l'élaboration des programmes de pays du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial et de l'UNICEF.

15. Le programme de pays a pour objectif de contribuer au respect des droits des enfants, à la réalisation de leur potentiel et à la démarginalisation des femmes. L'objectif général est de soutenir des activités particulières visant à assurer leur survie, leur épanouissement et leur protection et d'aider à instaurer une culture de respect des droits des enfants et des femmes. Une approche intégrée sera adoptée, centrée sur les étapes primordiales de la vie. Une perspective sexospécifique sera appliquée. Les enfants et les femmes souffrant des violations les plus nombreuses et les plus graves de leurs droits bénéficieront d'une attention prioritaire, y compris ceux qui vivent dans des zones défavorisées telles que les bidonvilles des zones urbaines ou les Chittagong Hill Tracts et dans des environnements particulièrement difficiles, comme les enfants des rues et les enfants qui travaillent.

16. Les volets du programme axés sur la *survie* comprennent notamment les questions de santé et de nutrition; et l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Le programme de santé et de nutrition comprendra des activités concernant l'amélioration de la santé et de la nutrition de l'enfant et la maternité sans risque. Le programme consacré à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement sera constitué d'actions visant à assurer la salubrité de l'eau, en particulier en réduisant la teneur en arsenic; ainsi que l'hygiène et l'assainissement, en particulier par la modification des comportements en la matière. Étant donné que l'ampleur, la complexité et l'étendue de la contamination par l'arsenic sont loin d'être entièrement expliquées, des efforts particuliers devront être faits dans le cadre du prochain programme de pays pour élaborer rapidement une approche en vue de réduire les taux d'arsenic qui soit efficace, acceptable d'un point de vue social et viable. Il faudra

également continuer d'appuyer la réalisation d'analyses rapides des puits tubés existants, l'installation d'autres réseaux d'approvisionnement en eau salubre, la communication afin de mettre en garde contre les risques d'empoisonnement par l'arsenic et le renforcement des capacités des prestataires de soins. L'amélioration de la planification préalable afin de mieux faire face aux situations d'urgence et de fournir des secours d'urgence continuera de faire partie intégrante du programme de pays.

17. Les volets du programme consacrés à la stimulation du *développement de l'enfant* porteront notamment sur le soutien au développement psychologique du jeune enfant et à un environnement familial propice; ainsi que sur l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous et de sa qualité. À cet effet, on cherchera à accroître le niveau de l'enseignement primaire et les possibilités de formation pour les enfants difficilement accessibles.

18. En ce qui concerne la *protection*, le programme prévoit une assistance à la mise en place d'un système national d'enregistrement des naissances et des mariages; le renforcement des capacités des structures gouvernementales et de la société civile afin de protéger efficacement les enfants et les femmes contre l'exploitation, la discrimination et la violence; et des initiatives pour retarder l'âge du mariage en élargissant les choix offerts aux adolescentes (par exemple droits de participation, préparation à la vie active).

19. Le programme de *planification et de plaidoyer* sera orienté sur le suivi et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; l'analyse des politiques nationales, notamment en ce qui concerne les allocations budgétaires; et le soutien au renforcement des capacités du Gouvernement et des partenaires en matière de planification et de gestion des actions en faveur des enfants et des femmes. La diffusion des enseignements tirés de l'application des programmes et l'évaluation de l'efficacité et de l'incidence globales de la contribution de l'UNICEF seront prioritaires. Tous les aspects du programme de pays comporteront un élément de plaidoyer visant à attribuer un rang de priorité élevé aux questions relatives aux enfants et aux femmes dans l'ordre du jour national, à promouvoir de bonnes pratiques et à allouer les ressources nécessaires à tous les niveaux de la société afin que les enfants et les femmes puissent mieux exercer leurs droits.

20. Les stratégies ci-après seront utilisées : a) activités de plaidoyer, mobilisation sociale et communication pour modifier les comportements et les attitudes; b) accroître la portée des éléments clefs des interventions pilotes, consolider et encourager la continuité dans certains domaines; c) opérations pilotes et novatrices (par exemple protection de l'enfant, développement et soins du jeune enfant); d) établissement de réseaux et d'alliances afin d'accroître les ressources disponibles pour les enfants et les femmes en collaboration avec les partenaires du développement, y compris les organismes bilatéraux et multilatéraux, les ONG et la société civile; et e) renforcer les capacités institutionnelles en matière de prestation de services.

21. Le programme de pays intensifiera la coopération avec les structures gouvernementales locales décentralisées et les représentants élus de la population aux niveaux sous-nationaux (y compris les conseils municipaux et les communes urbaines). À cet égard, la structure actuelle de l'UNICEF sur le terrain, qui dispose de 30 fonctionnaires détachés travaillant en partenariat avec les pouvoirs locaux, fournira une base appropriée.

22. L'UNICEF continuera de collaborer étroitement avec les autres organismes des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies chargé du problème de l'arsenic et le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida; le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la santé et l'Université Columbia (États-Unis) pour la réduction de la mortalité maternelle; la Banque mondiale, notamment pour le programme national de nutrition; et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi que l'Organisation internationale du Travail pour l'éducation de base, en particulier pour les enfants qui travaillent.

23. La poursuite de la collaboration étroite entre l'UNICEF et les donateurs bilatéraux dans le pays ainsi que la recherche de nouvelles sources de financement, notamment parmi un secteur privé en pleine croissance seront indispensables pour assurer le succès du programme.

Budget estimatif du programme

Coopération prévue au titre du programme, 2001-2005^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie	24 000	100 000	124 000
Développement de l'enfant	16 000	30 000	46 000
Protection	5 000	7 000	12 000
Coûts des activités de planification, de plaidoyer et intersectorielles	17 500	3 000	20 500
Total	62 500	140 000	202 500

^a Ces chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif et seront éventuellement modifiés lorsque les données financières définitives seront connues.